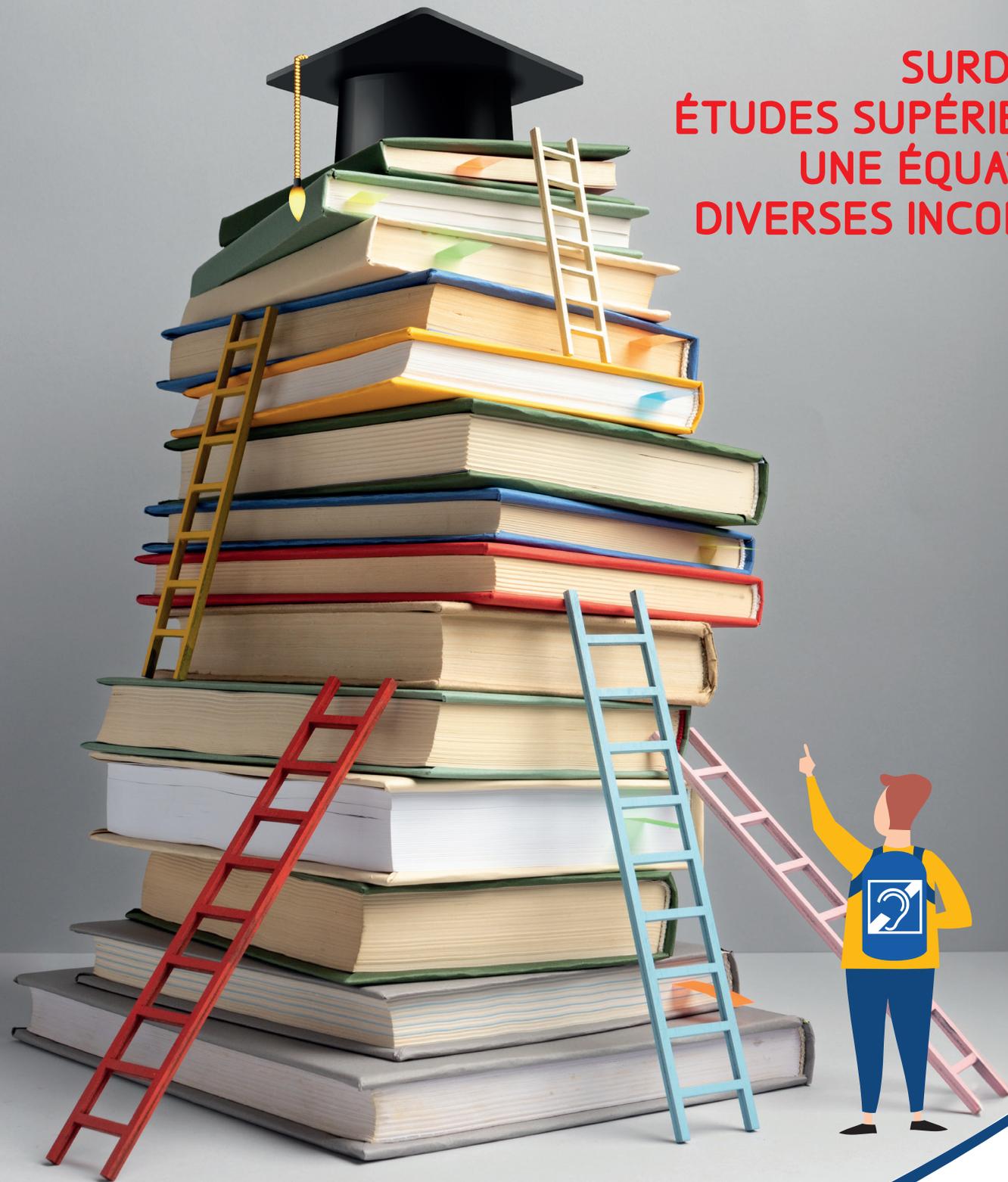


EDUCATION PERMANENTE
CAMPAGNE 2024

ANALYSE

ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES POUR
LES ÉTUDIANTS SOURDS ET MALENTENDANTS

SURDITÉ ET ÉTUDES SUPÉRIEURES, UNE ÉQUATION À DIVERSES INCONNUES



Association des Parents d'Enfants
Déficients Auditifs Francophones

INTRODUCTION

L'APEDAF, Association de Parents d'Enfants Déficients Auditifs Francophones, a pour mission la création de liens et d'outils nécessaires aux parents d'enfants sourds et malentendants et à leurs proches afin de défendre leurs droits et contribuer à l'épanouissement de l'enfant sourd et sa famille en favorisant l'émergence d'une société plus inclusive.

Chaque année nous traitons un sujet proposé par notre panel de parents, dans le cadre de notre campagne de sensibilisation du grand public. Cette année, elle a pour thème « **l'accessibilité aux études supérieures pour les étudiants sourds ou malentendants** ».

Pourquoi mettre l'accent sur un étudiant sourd et pas les étudiants au sens large ?

La surdité en tant qu'handicap invisible est souvent incompris par le monde des entendants, et celui-ci n'a pas conscience des problèmes rencontrés dans la vie quotidienne.

Nous avons constaté lors de nos entretiens avec les différents intervenants du supérieur (services d'aide, étudiants et professeurs) que la surdité était méconnue. La complexité de cet handicap et les profils très différents de personnes sourdes échappent totalement au monde des entendants.

De ce fait, et en tant qu'association du monde de la surdité, nous avons le devoir d'informer le grand public et de le sensibiliser à la surdité et à la culture sourde.

OBJECTIFS DE LA CAMPAGNE

En tant qu'APEDAF nous partons de préoccupations de parents d'enfants sourds concernant le vécu de leur enfant étudiant dans le supérieur.

L'objectif de notre campagne de sensibilisation est de promouvoir l'accessibilité aux études supérieures pour les jeunes sourds et malentendants en sensibilisant le grand public, en proposant des solutions concrètes aux écoles et universités, et en interpellant les politiques pour favoriser une meilleure inclusion.

Lors de la récolte d'informations en vue de préparer cette campagne, un élément fondamental est ressorti des discussions ; la méconnaissance des différents profils d'étudiants sourds et les incompréhensions qui en découlent.

Plusieurs facteurs expliquent cette diversité de profils : le contexte familial (parents sourds ou non), le **degré et le type de surdité**, le **type d'appareillage**, le **mode de communication**, le **type de scolarisation**, les amitiés sourdes ou non,...

UN ÉTUDIANT SOURD N'EST PAS LE CLONE D'UN AUTRE ÉTUDIANT SOURD

« Les causes de surdité peuvent également être nombreuses. Il est important de connaître ces différents éléments car, selon le degré, le type et les causes de la surdité, l'appareillage et le développement de la personne peuvent être différents. »¹

Voici le détail de ces facteurs :

1. LA SURDITÉ - DEGRÉ ET TYPE

La surdité est une perte de l'audition. Elle est un handicap sensoriel invisible, et de ce fait difficilement perceptible et compréhensible par les personnes non concernées.

Mais il touche tout de même 9,4%² de la population totale en Belgique, dont 2 enfants sur 1000 de moins de 10 ans³.

Afin de bien comprendre les différents types de profils étudiants sourds et d'ainsi adapter les aides en fonction de leurs besoins réels, il est important de spécifier :

A. LES DEGRÉS DE SURDITÉ

La surdité peut toucher une oreille ou les deux et peut être dépistée à la naissance ou survenir de façon brutale ou progressive. On calcule la perte auditive en décibels. Ainsi, il existe différents niveaux de surdité :

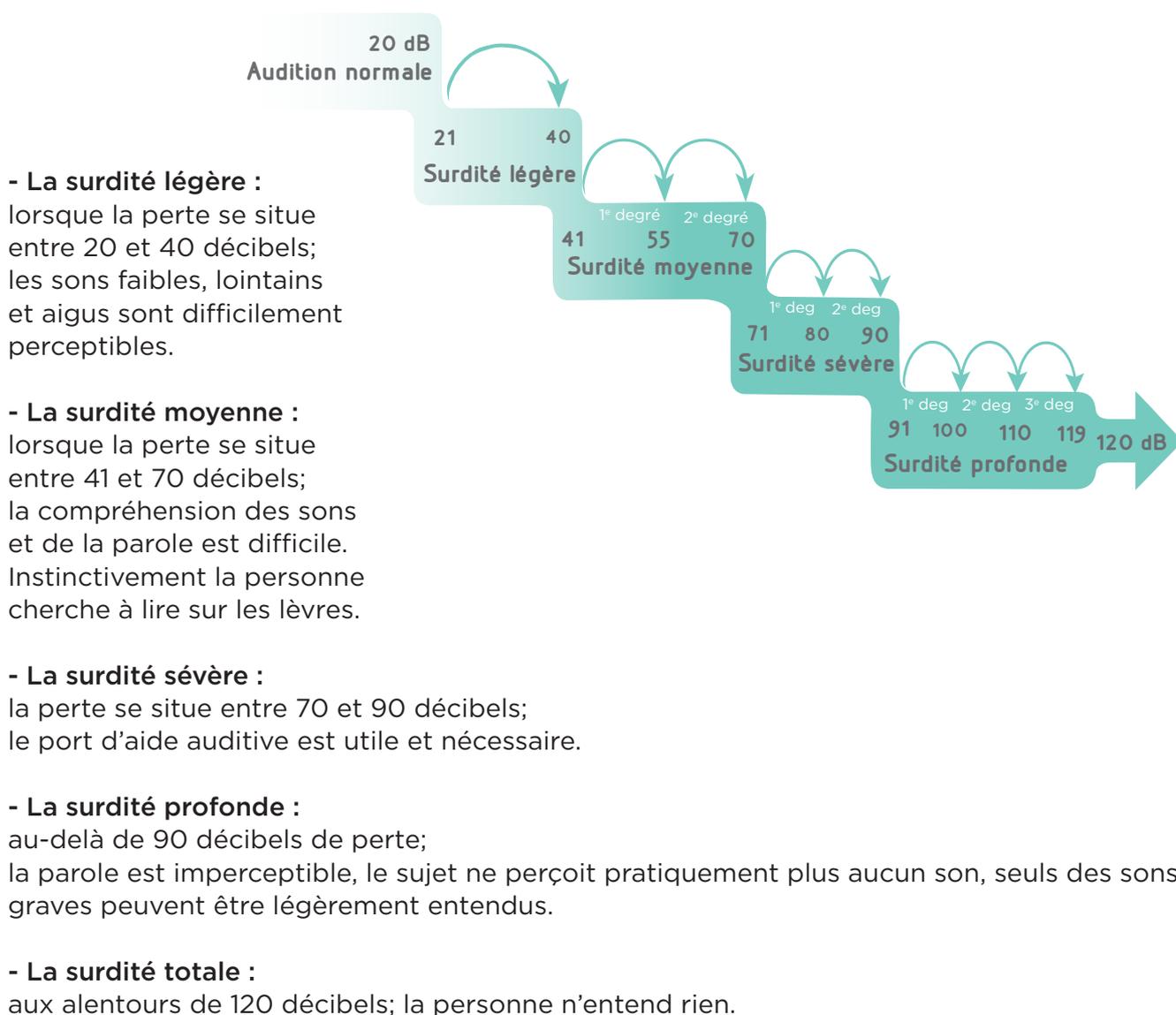


illustration : APEDAF/Mon guide surdit  - 2019

B. LES TYPES DE SURDITÉ.

La partie de l'oreille (oreille externe - oreille moyenne - oreille interne) qui est altérée permet de distinguer la surdité de transmission de la surdité de perception.

- la surdité de transmission :

La transmission du son est affectée. L'oreille externe et/ou moyenne est affectée. Les signaux sonores atteignent l'oreille interne en étant atténué et moins fort. Il s'agit alors de surdité légère ou moyenne.

Cette surdité peut être due à différentes causes génétiques (malformations, etc.), inflammatoires (otites), traumatiques (rupture de la chaîne ossiculaire, perforation du tympan), et tumorales.

- la surdité de perception :

L'oreille interne ou le nerf auditif est affecté : on remarque une absence ou une dégradation des cellules ciliées dans l'oreille interne. Le signal sonore qui est transformé en influx nerveux est mal interprété par le cerveau.

Cette atteinte est irréversible, elle peut rester stable ou s'aggraver au cours du temps. Une surdité de perception moyenne en début de vie peut évoluer vers une surdité profonde.

Les causes de la surdité de perception sont diverses : malformation d'origine génétique, prise de médicaments ototoxiques, infections créant des lésions internes, traumatismes sonores, ...

Il faut savoir que certaines personnes peuvent être atteintes d'une surdité mixte, l'oreille est alors affectée à la fois par des problèmes de transmission et de perception.

2. LES SOLUTIONS TECHNIQUES

Il existe de nos jours différentes solutions techniques qui améliorent ou soutiennent l'audition existante, mais qui ne remplaceront jamais l'audition naturelle.

• L'APPAREILLAGE CLASSIQUE :

Les appareils auditifs sont des dispositifs électroniques portés dans ou derrière l'oreille qui amplifient les sons.

• L'IMPLANT COCHLÉAIRE

L'implant cochléaire est un dispositif médical électronique. Il remplace la fonction des cellules ciliées internes et externes de la cochlée.

Le système d'implant cochléaire est composé de deux parties.

La partie externe capte les sons, les transforme en signaux électriques et les transmet à la partie interne qui se situe dans la cochlée. La partie interne est implantée chirurgicalement sous la peau au niveau de l'os temporal. Elle permet l'insertion d'un réseau d'électrodes, dans la cochlée, et stimule ainsi le nerf auditif.

3. LES MODES DE COMMUNICATION

Une personne sourde ou malentendante va utiliser un ou plusieurs modes de communication pour comprendre et se faire comprendre du monde des entendants.

Le choix du mode de communication va dépendre du degré, du type de surdité ainsi que du contexte familial (parents sourds ou non).

• L'ORAL

L'oralisme est une « méthode d'apprentissage de la langue basée sur la lecture labiale et l'articulation phonétique, le but principal étant de communiquer avec les entendants. ».⁴

- LA LECTURE LABIALE

La lecture labiale est une observation délibérée ou intuitive des lèvres de l'interlocuteur qui permet à la personne malentendante de reconnaître les mots qu'il emploie (30 à 45%⁵ du message est compréhensible, le reste est une déduction suite au contexte de la conversation).

Bien que la lecture labiale présente certaines limites, il existe des méthodes gestuelles telles que le LPC et l'AKA pour la compléter et aider les personnes sourdes à mieux comprendre le message. Il est essentiel de noter que le LPC et l'AKA ne sont pas des langues indépendantes, mais plutôt des outils de soutien pour la compréhension du français⁶.

- LA LANGUE DES SIGNES FRANCOPHONE DE BELGIQUE (LSFB)

Cette langue est reconnue langue officielle en Belgique depuis 2003.

Les signes reposent sur l'utilisation et la position des mains, le regard, les mouvements du haut du corps et les expressions faciales. La langue des signes a sa propre syntaxe, et l'ordre des signes diffère de celui des mots en français.

- COMMUNICATION BIMODALE : LE FRANÇAIS SIGNÉ⁷

Le français signé diffère de la langue des signes. C'est un système bimodal utilisé pour faciliter la communication entre personnes sourdes et entendantes, rendant ainsi le français visuel. Il constitue un compromis entre la langue des signes et la langue orale. En pratique, la personne entendant s'exprime oralement en plaçant un signe sur certains mots pouvant être traduits. Contrairement à la langue des signes, la structure grammaticale du français reste inchangée.

4. LES TYPES DE SCOLARISATION

Un enfant sourd peut suivre une scolarité en maternelle, primaire et secondaire de différentes manières :

- une scolarité inclusive dans un établissement de son choix.

En 2009, la Belgique a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. « Sur base de cette ratification et sur base de la législation belge anti-discrimination, tout élève en situation de handicap (physique, sensoriel, ...) a droit à des aménagements raisonnables dans l'enseignement »⁸.

Selon l'article 24 de cette convention, les personnes handicapées ne peuvent pas être exclues du système général d'enseignement en raison de leur handicap. Elles doivent avoir accès, sans discrimination par rapport aux autres, à un enseignement inclusif et à la formation continue. Ce profil d'élèves est oralisant, certains sont suivis par des aides pédagogiques qui viennent en soutien scolaire.

- une scolarité bilingue, français et langue des signes, à *Ecole et surdit *, cr e en 2000   Namur. Ce profil d' l ves a ainsi d velopp  ses connaissances et capacit s dans les 2 cultures.

- une scolarit  dans l'enseignement sp cialis  de type 7.

Cela concerne tr s peu d' l ves sourds depuis le d cret favorisant l'inclusion et l'organisation des p les territoriaux.

Ces facteurs que nous venons de voir en d tail expliquent la diversit  de profils de personnes sourdes ou malentendantes.

La cause de la surdit , l' ge au moment du diagnostic, les solutions apport es, l'apprentissage propos  font des profils distincts qui ont donc des besoins diff rents dans leur parcours de vie.

Gabrielle van Zuylen van Nyevelt, dans sa thèse « *Le vécu de la transition des études secondaires aux études supérieures chez les personnes sourdes et malentendantes* »⁹ explique plus en détails les nuances des différents profils des étudiants sourds :

Nikolarazi et Hadjikakou (2006) (...) parlent de trois principaux types d'identités :

- *l'identité entendante,*
- *l'identité sourde et, enfin,*
- *l'identité biculturelle.*

Glickman (1993, cité dans Chen, 2014) développe également les divers facteurs pouvant influencer la construction de ces différentes identités. Parmi ceux-ci se retrouvent le mode de communication, l'expérience de l'éducation, l'environnement familial et le degré de perte d'audition.

Concernant l'identité entendante, une étude de Nikolarazi et Hidjikakou (2006) rapporte que les sourds s'identifiant comme entendants ont été la plupart du temps scolarisés à l'école ordinaire et ont ainsi dû faire davantage d'efforts d'intégration que leurs pairs entendants. Lorsqu'ils arrivent dans le secondaire, les étudiants sourds vivent une expérience plus difficile, ressentant moins d'acceptation par leurs pairs entendants.

L'identité sourde se construit à travers une identification à la culture sourde. Ces personnes sourdes ont généralement été inscrites dans une école spécialisée ou en école ordinaire. D'après leur expérience, de manière générale, le professeur tenait compte de leurs besoins et s'ajustait. En enseignement spécialisé, les jeunes avaient une expérience positive grâce à une communication accessible, à travers la langue des signes et les échanges signés avec leurs pairs sourds (Nikolarazi & Hidjikakou, 2006). (...).

Les personnes ayant une identité biculturelle s'intègrent tant dans le monde des entendants que dans celui des sourds. Elles sont capables de s'adapter à la société majoritairement entendante et de réussir leur carrière. Les aides auditives comme l'appareil et l'implant cochléaire peuvent également favoriser l'intégration (Jambor & Elliot, 2005). Ils sont allés soit à l'école ordinaire ou dans une école spécialisée, soit les deux. Ils disent avoir vécu une scolarité comme les autres, certes avec un accès parfois difficile mais sont satisfaits du niveau de l'école ordinaire considérant qu'il est plus élevé que celui de l'école spécialisée (Nikolarazi & Hidjikakou, 2006).

Il est cependant nécessaire de réaffirmer qu'une personne sourde n'est pas l'autre et que chacun accepte sa surdité et développe une identité de manière différente. Ainsi, certains voudront minimiser le plus possible leur handicap, tentant ainsi de gommer toute différence avec le monde entendant, tandis que d'autres vont embrasser cette déficience car elle est une « fierté se trouvant au cœur de leur identité culturelle » (Darcis, 2016, p.16).

ETUDES SUPÉRIEURES... QUI A DE LA (MAUVAISE) VOLONTÉ ?

Ces jeunes terminent leurs études secondaires, suivant les différentes propositions citées plus hauts. Ils quittent l'adolescence pour entrer tout doucement dans l'âge adulte, ils se responsabilisent, font un choix d'études pour un choix professionnel, un choix de vie.

Depuis 2014 et le décret sur l'accessibilité, les Hautes Ecoles et Universités doivent mettre en place un service d'aide pour étudiants à besoins spécifiques (Service d'Accueil et d'Accompagnement - SAA). Ces services proposent un accompagnement pour les étudiants reconnus à besoins spécifiques, tels que les étudiants aveugles, sourds, handicapés moteur, avec troubles neurologiques de développement, problèmes de santé, ... Ces services doivent donc couvrir un éventail très très large de profils étudiants.

Sur papier, cela paraît parfait et adapté.

Dans les faits, ce sont des services réduits (parfois 1 ou 2 personnes pour toute une université...) qui sont censés répondre aux besoins et attentes de tous les étudiants concernés, de faire le suivi auprès des professeurs, de vérifier les aménagements raisonnables lors des épreuves orales ou écrites,... un travail colossal mais indispensable pour ces élèves à qui on a promis une accessibilité aux études supérieures. Ces services SAA manquent de personnel compétent pour répondre aux besoins spécifiques des étudiants sourds. Ils font alors appel aux Services d'Accompagnement Pédagogique (SAP), par ex le Centre Comprendre et Parler à Bruxelles qui travaille avec le Peps à l'UCLou les Cèdres à l'UMons.

Les financements de ces services SAP sont assurés par le PHARE et l'AVIQ, de manière nominative à un étudiant en situation d'handicap.

Le PHARE et l'AVIQ donnent accès à un certain nombre d'heures d'accompagnement personnalisé. En région bruxelloise (PHARE), les étudiants ont droit à maximum 400* heures d'accompagnement¹⁰/année académique et en Wallonie (AVIQ) à 450 heures/année académique¹¹.

Cela paraît beaucoup. Dans les faits, ces forfaits comprennent les heures d'interprétation, de translittération, mais aussi d'accompagnement pédagogique. Ce n'est donc pas suffisant.

CONCRÈTEMENT :

- un horaire de cours comprend 24 semaines de cours/année académique, avec chaque semaine +- 32 heures de cours (peut aller jusque 40h/semaine), .
- 450 heures d'aide (données en Région wallonne) réparties sur les 24 semaines de cours nous donnent la moyenne de 18,75 heures d'accompagnement par semaine.

Un étudiant sourd ou malentendant a donc une aide à la compréhension pour la moitié de son horaire. Que doit faire l'étudiant sourd pour l'autre moitié de son horaire ?

Et comment faire en période d'examen ou s'il a besoin d'aide pédagogique ?

L'enveloppe d'heures d'aide se restreint rapidement.

* 400 heures + 400 heures supplémentaires pour des prestations d'interprétation en langue des signes ou de translittération.

On parle ici de 450 heures, du cas donc d'un étudiant sourd domicilié en Wallonie. S'il résidait à Bruxelles, il aurait droit à maximum 800 heures. Quel est le rapport entre le domicile et le nombre d'heures d'accompagnement octroyé ? Pourquoi faire une différence ?

De plus, les financements actuels ne couvrent qu'une partie des coûts réels. En effet les temps de préparations pour assurer un accompagnement au cours, les déplacements vers ceux-ci et les frais de fonctionnement ne sont pas pris en charge par ces deux institutions et sont actuellement pris en charge individuellement par les Services d'Accompagnement Pédagogique (SAP).

Le monde politique devrait descendre sur le terrain pour voir la complexité du travail à réaliser et l'hypocrisie de la réalité et ces inégalités.

Avec un rappel, évident mais qui ne semble pas être comptabilisé : tout étudiant qui entame et réussit des études sera dans un proche avenir sur le marché du travail. Il participera ainsi à la collectivité et ne sera pas une charge sociale. Il faut encourager, valoriser les volontés de réussir et rompre avec la tradition d'assistance. L'avenir se construit maintenant !

Pour les besoins de l'analyse, nous avons récolté les témoignages d'étudiants sourds, de professeurs, du personnel des cellules d'accompagnement des étudiants à besoins spécifiques en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Voici le résumé* :

*Précision : nous avons rencontré des étudiants provenant des universités. Ce n'était pas un choix délibéré de notre part mais ils étaient plus accessibles et identifiables que les étudiants des Hautes Ecoles.

Ils n'ont pas tous fait appel aux cellules d'aide pour étudiants à besoins spécifiques. Ces élèves qui ne font pas appel aux services d'aide cherchent avant tout la discrétion. Ils ne veulent pas être stigmatisés en auditoire, se justifier auprès des professeurs ou des élèves. Il y a aussi parfois une méconnaissance de son propre handicap et de ses limites. Un élève en secondaire avec un certain niveau de compétence, dans une classe de 20 élèves, peut suivre un cours et ne pas se rendre compte d'être dépendant de la lecture labiale. Se retrouver dans un auditoire de 500 étudiants au rang M fait parfois prendre conscience de ses propres limites.

Certains font appel aux cellules d'aide pour étudiants à besoins spécifiques, c'est une démarche libre que doit faire l'étudiant lors de son inscription. Et au vu du nombre d'étudiants sourds suivis en rapport avec le % de sourds dans la population, il doit y en avoir majoritairement qui ne demandent pas l'aide de ces services.

Pour rappel, la surdité touche 9,4%² de la population totale en Belgique, dont 2 enfants sur 1000 de moins de 10 ans³.

Pour l'année académique 2023-2024, nous avons reçu les données suivantes :

- ULiège 13 élèves sourds et suivis
- UNamur 2 élèves sourds et suivis
- UCL 26 élèves sourds et suivis

Encore une fois, il n'y a pas **un** profil type d'étudiant sourd. Les différents types de profil ont des besoins d'aides différentes.

Certains refusent de demander l'aide du service pour étudiants à besoins spécifiques, d'autres y font appel mais ne veulent pas être stigmatisés en auditoire et jouent la carte de la discrétion. Et certains n'ont pas le choix de demander l'aide d'interprète pour suivre les cours et doivent faire des choix dans le nombre d'heures de soutien proposées.

Dans l'ensemble, ils doivent s'imposer.

Il faut sortir des clichés, affronter sa différence pour la faire comprendre à l'autre, car la surdité est méconnue.

Oui la surdité est un handicap invisible.

De ce fait, il n'est pas normal de devoir prouver son handicap !

Non, un sourd appareillé n'entend pas comme un «entendant».

Non ce n'est pas un caprice ou du favoritisme de bénéficier de temps supplémentaire aux examens ! (rappelons que la syntaxe de la langue des signes n'est absolument pas la même que celle de la langue française)

Non l'interprète en langue des signes n'assiste pas au cours pour travailler à la place de l'étudiant !

Non demander de l'aide n'est pas de l'assistanat ou une forme de victimisation !

LES AIDES À DISPOSITION

QUELLES SONT LES AIDES HUMAINES PROPOSÉES AUX ÉTUDIANTS SOURDS ?

- prise de note par un étudiant rémunéré ou par une aide pédagogique
ex : UNNamur recrute des étudiants volontaires, rémunérés, pour prendre des notes
ex : à l'ULiège, un accompagnateur pédagogique prend note pour l'étudiant
Mais ceci fonctionne uniquement sur base d'un climat de confiance.
- Interprétation du cours en langue des signes par une interprète professionnelle
- accompagnement pédagogique après les cours / groupe de remédiation
- aide à la rédaction de mémoire (au niveau de la grammaire et de la syntaxe française)
- sous-titrage par vélotypie

QUELLES SONT LES AIDES TECHNIQUES PROPOSÉES AUX ÉTUDIANTS SOURDS ?

• Le système FM

Le système FM fait partie des accessoires améliorant le confort d'écoute des personnes appareillées. Le système FM est un accessoire idéal dans les situations d'écoute difficiles. Il est constitué d'un microphone sans fil qui capte la parole directement à la source, ainsi que d'un récepteur ; ici, un appareil auditif compatible avec cette technologie. Le microphone transmet la parole captée directement à l'appareil auditif, diminuant ainsi considérablement les bruits de fond. Le système FM est principalement utilisé dans les milieux scolaires, notamment dans l'enseignement supérieur, afin de supprimer les bruits parasites tels que les chuchotements, sons de claviers et d'ordinateurs, etc.

Certains étudiants refusent cette aide en auditoire car ils ont peur de la stigmatisation.

Il faut oser demander au professeur qu'il s'équipe du microphone et il faut assumer sa différence/distinction auprès des autres étudiants.

• Boucles à induction (BIM)

Tout comme le système FM, la boucle magnétique est également une aide pour les personnes appareillées. Elle est composée d'un fil électrique qui crée un champ magnétique. La parole de l'orateur est captée par un micro, transmise à un amplificateur puis à la boucle magnétique installée autour de la salle. Les ondes sont ainsi captées par les appareils auditifs restituant de cette façon la parole tout en réduisant les bruits de fond gênants. Toutefois, ce système a certains inconvénients. En effet, il n'est disponible que dans certaines salles et le système n'est pas toujours optimal.

Lors de nos entretiens, nous avons constaté que la boucle à induction était rarement utilisée. Certains auditoires en sont équipés, mais ce n'est pas toujours « connu » par les professeurs ni par les étudiants !

Or pour certains profils d'étudiants sourds, ce système permet de mieux comprendre tout en restant discret auprès des autres personnes de l'auditoire.

• Le sous-titrage

Le sous-titrage paraît comme étant la solution la plus simple à mettre en œuvre : il est utilisé comme support de cours, est bénéfique à l'ensemble des étudiants et peut être facilement mis en place.

Nous vous renvoyons à notre campagne de 2022 :

« **LE SOUS-TITRAGE, LES MOTS, DÉCODEURS D'ÉMOTIONS** ».

Vous y trouverez en outre des conseils pour créer du sous-titrage automatique :

« **Guide - INTÉGRER DES SOUS-TITRES, OUI MAIS COMMENT ?** »

EN AVANT !

Nous avons posé la question à nos différents intervenants ;

QUELLE SERAIT LA SITUATION IDÉALE, QUELS SONT LES ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR S'EN RAPPROCHER ?

- sensibiliser l'ensemble des étudiants à la culture sourde et à la complexité de cet handicap + valoriser l'entraide/l'empathie/la solidarité entre étudiants (et le partage de notes de qualité)
- sensibiliser d'avantage les professeurs pour une prise de conscience des besoins réels des étudiants sourds, avoir conscience du nombre de profils différents en surdité, montrer le rôle primordial des professeurs dans l'inclusion d'un étudiant, et éviter qu'ils déchargent leur responsabilité sur le service d'aide pédagogique.

ex : faire des jeux de rôle pour inverser la situation

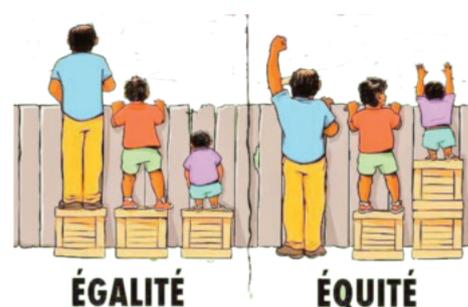
= le professeur comprendrait ainsi la nécessité de faire face à l'auditoire quand il parle, de sous-titrer ses powerpoint lors de cours en distanciel,... Certains estiment malheureusement ne pas devoir modifier leur enseignement car ils ont le sentiment de devoir faire un effort !

- avoir un service d'aide pro-actif, qui prévient le milieu scolaire à la place de l'étudiant.
- donner des moyens humains et matériels suffisants aux services d'aide, augmenter le professionnalisme de la fonction (les heures de préparation, de déplacement pour la personne aidante ne sont pas pris en charge) et **mutualiser** les heures d'accompagnement en interprétation ou en aide pédagogique : certains étudiants en ont d'avantage besoin que d'autres, alors qu'ils ont tous le même nombre d'heures en début d'année. Il faut valoriser **l'équité** qui a davantage de sens que l'égalité à tout prix.

- valoriser l'investissement de l'étudiant sourd et déconstruire les clichés. Les étudiants sourds ont souvent l'impression de devoir se battre et de se débrouiller seuls dans le supérieur car « *après tout, personne ne t'a obligé d'être là* ».

- uniformiser l'emploi du sous-titrage.

- sensibiliser les professeurs de la nécessité pour les étudiants sourds d'obtenir rapidement les notes via le support MOODLE.



La conclusion concernant cette partie sur les aides humaines et techniques : elles existent mais sont parfois inexploitées (boucle à induction dont personne ne connaît le mode d'emploi) ou insuffisantes. Ces aides qui dépendent aussi de la capacité de prise en charge par les cellules d'accompagnement d'étudiants à besoins spécifiques pourraient être utiles à d'autres profils étudiants (ex : le sous-titrage utile à tous). L'inclusion nous concerne tous à un moment ou l'autre de nos vies.

L'UNIVERSITÉ DE GALLAUDET

OU L'UNIQUE MODÈLE POUR LES ÉTUDIANTS SOURDS

Et s'il suffisait de se baser sur l'expérience de l'université de Gallaudet pour voir les moyens à mettre en place afin de faciliter l'accès aux études supérieures pour un étudiant sourd ?

L'Université Gallaudet, fondée en 1864 à Washington, D.C., est une institution unique au monde, dédiée à l'éducation des personnes sourdes et malentendantes. Cette université se distingue par son approche inclusive, où la langue des signes américaine (ASL) est la principale langue d'enseignement et de communication.

Gallaudet offre une variété de programmes de premier et second cycle, tous adaptés pour répondre aux besoins spécifiques des étudiants sourds.

L'université est également un centre de recherche majeur sur la surdité, contribuant à la compréhension et à l'amélioration des pratiques éducatives pour cette communauté.

Pour les universités belges, Gallaudet offre un modèle précieux d'inclusion. Les universités belges devraient s'en inspirer pour améliorer l'accessibilité en intégrant la langue des signes belge (LSFB) dans leurs programmes, tout en formant et en sensibilisant les enseignants et le personnel de l'établissement à la surdité et à la culture sourde.

Des formations spécifiques, ainsi que des modules sur la diversité et l'inclusion, aideraient à créer un environnement plus accueillant et compréhensif.

Enfin, les universités belges devraient investir dans des technologies d'accessibilité, telles que les sous-titres en temps réel, les systèmes de boucle à induction magnétique, et des plateformes numériques accessibles.

Ces outils, déjà largement utilisés à Gallaudet, sont essentiels pour permettre aux étudiants sourds de participer pleinement à la vie académique. En adoptant ces recommandations, les universités belges pourraient grandement améliorer l'inclusion des personnes sourdes, leur offrant ainsi des opportunités égales de réussite dans l'enseignement supérieur.

L'Université Gallaudet a intégré plusieurs nouvelles technologies pour améliorer l'accessibilité et l'expérience d'apprentissage des étudiants sourds et malentendants.

- 1. Sous-titrage en Temps Réel (CART)¹²** : Gallaudet utilise le Communication Access Realtime Translation (CART), un service qui offre des sous-titres en temps réel pour les cours, conférences et événements universitaires. Cela permet aux étudiants de suivre en direct ce qui est dit, même si la langue des signes n'est pas utilisée.
- 2. Vidéo à Distance et Interprétation en Ligne¹³** : L'université utilise des services d'interprétation vidéo à distance pour les cours en ligne et les réunions, permettant aux étudiants d'accéder à des interprètes en langue des signes, même dans un cadre virtuel. Cela facilite également la communication entre étudiants sourds et entendants.
- 3. Technologies de Reconnaissance Vocale¹⁴** : Des outils de reconnaissance vocale sont utilisés pour transcrire automatiquement la parole en texte. Bien que cette technologie ne soit pas encore parfaite, elle représente un moyen supplémentaire de rendre le contenu oral accessible aux étudiants sourds.

4. Applications et Outils d'Apprentissage Visuel¹⁵ : Gallaudet intègre des outils numériques et des applications qui favorisent l'apprentissage visuel, une méthode particulièrement adaptée aux étudiants sourds. Ces outils incluent des plateformes d'apprentissage qui permettent de créer des contenus interactifs visuels, comme des vidéos sous-titrées ou des infographies.

NOS OUTILS

Durant le mois de novembre, divers outils et publications sur la thématique de l'accessibilité aux études supérieures pour les personnes sourdes et malentendantes seront publiés sur nos réseaux sociaux ainsi que sur notre site internet.

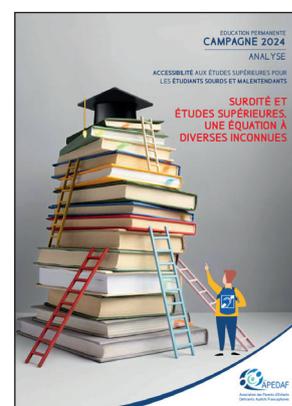
Ils ont pour objectif de sensibiliser le grand public et les politiques tout en apportant des actions concrètes aux universités et Hautes Ecoles afin de favoriser l'inclusion des étudiants sourds et malentendants au sein de leurs établissements.

1. ANALYSE

L'analyse met l'accent sur les constats que nous avons faits lors de nos recherches sur le sujet tout en proposant des pistes d'actions concrètes pour les établissements de l'enseignement supérieur et les décideurs politiques.

2. VIDÉO / GUILLAUME

Guillaume a fait des études d'ingénieur de gestion à l'UCLouvain. À travers cette interview, il nous explique les problématiques qu'il a rencontrées tout en apportant des solutions concrètes pour y remédier.



3. VIDÉO / LOUIS

Louis nous explique son parcours scolaire en tant qu'étudiant sourd en Haute Ecole. Il nous explique ce qu'il a fait pour obtenir les aménagements dont il a besoin pour suivre les cours.



4. VIDÉO / SALOMÉ

Salomé a rencontré quelques difficultés durant son parcours. À travers son témoignage, elle nous explique les aménagements qui ont été mis en place pour elle, quelles sont les difficultés qu'elle a rencontrées et des pistes d'actions pour améliorer l'inclusion des étudiants sourds à l'université.



5. VIDÉO / AXEL

Axel a suivi un cursus en géographie à l'Université de Namur. En tant qu'étudiant sourd, il a droit à 450h d'interprétation par an. Ce qui fait environ 10h par semaine. Le reste des cours, il n'y a pas accès. Il nous explique à travers son témoignage comment il a réussi à suivre son cursus.



6. OUTIL POUR LES PROFESSEURS

En tant qu'enseignant, il est important d'avoir conscience des besoins des étudiants pour adapter au mieux le cours et son contenu. Cet outil a comme objectif de donner aux professeurs une liste de recommandation pour accueillir au mieux un étudiant sourd dans sa classe.

7. OUTIL UNIF-HE

Cet outil a pour objectif de donner aux universités et Hautes Ecoles une liste de points d'attention à avoir lorsqu'ils accueillent des étudiants sourds dans leur établissement.

8. OUTIL POUR UN FUTUR ÉTUDIANT SOURD OU MALENTENDANT

Lors de l'inscription, il est parfois compliqué de savoir quels sont les aménagements possibles et quels sont nos besoins. Ce petit guide explique les différentes démarches à faire pour un étudiant sourd afin d'obtenir des aménagements adaptés à ses besoins.



EN CONCLUSION

Comme nous venons de le développer, être étudiant sourd dans le milieu supérieur n'est pas une étape évidente.

Il faut être soutenu, encadré et sacrément motivé pour trouver sa place.

Mais c'est possible, et c'est la seule chose à retenir ! Il y a statistiquement peu d'étudiants sourds dans les universités (nous n'avons pas eu les chiffres pour les Hautes Ecoles) mais ces étudiants existent et réussissent.

Il est bien entendu question de moyens et de sacrifices... les moyens financiers pour soutenir les études parfois allongées pour bénéficier d'un maximum d'heures d'accompagnement, les moyens (encore une fois financiers) dont on dispose pour s'engager dans une voie d'études ou de profession plus accessible ou non, voir le sacrifice d'un choix d'études par manque de support ou manque d'interprètes.

Il est surtout question de volonté, et tout le mérite revient aux étudiants. Ils sont décrits dans l'ensemble comme étant compétents, persévérants, humbles et tenaces.

Ces qualités sont développées lors des études primaires et secondaires où ils se sont majoritairement sur-investis dans leurs études.

On ne parle pas de traitement de faveur pour ces étudiants, juste des adaptations proportionnelles à leur handicap dans une société que nous voulons de plus en plus inclusive. L'inclusion n'est pas un service que l'on rend, c'est un droit pour tous ! Au delà de l'inclusion, c'est l'accès à l'éducation, droit fondamental inscrit dans les textes de loi nationaux et internationaux qui est en jeu.

C'est maintenant aux écoles, universités et aux politiques de mettre en place des mesures permettant à ces étudiants de bénéficier d'une véritable inclusion et au grand public d'encourager cette inclusion en étant conscient des problématiques rencontrées par les jeunes sourds et malentendants.

Nous attendons des écoles, universités et politiques de :

- Mettre en place un service pro-actif qui accompagne l'étudiant dès son inscription.
- Fournir plus de moyens humains et financiers aux structures et associations qui interviennent avec les cellules d'aides aux étudiants à besoins spécifiques
- Mettre en place des directives à suivre pour l'ensemble du personnel des universités et Hautes Écoles, y compris les professeurs.
- Permettre un service adapté à chaque étudiant et à ses besoins. Chaque étudiant est différent.
- Mettre en place une structure décisionnelle qui vérifie l'application des aménagements raisonnables au sein des établissements de l'enseignement supérieur.

REMERCIEMENTS

Ce travail d'analyse n'aurait pas pu se faire sans les intervenants que nous avons eu l'occasion de rencontrer. Merci à eux pour leur temps et leur investissement. Nous ne citerons pas leur nom par souci de discrétion.

- étudiants de l'UCL
- étudiante de l'ULB
- professeurs de l'ULB
- Centre Comprendre et Parler
- service PEPS de l'UCL
- cellule à besoin spécifique de l'université de Namur
- cellule à besoin spécifique de l'université de Liège
- cellule à besoin spécifique de l'université de Mons - LES CÈDRES

BIBLIOGRAPHIE

- ¹ Thèse de Gabrielle van Zuylen van Nyevelt,
« Le vécu de la transition des études secondaires aux études supérieures chez les personnes sourdes et malentendantes »
- ² <https://www.cochlear.com/be/fr/campaign/i-want-to-hear>
- ³ Mais combien y a-t-il de personnes sourdes et malentendantes en Belgique ? !
<http://www.ffsb.be/mais-combien-y-a-t-il-de-personnes-sourdes-et-malentendantes-en-belgique>
- ⁴ D'après Delarsille (2013, p. 96) - Thèse de Gabrielle van Zuylen van Nyevelt,
« Le vécu de la transition des études secondaires aux études supérieures chez les personnes sourdes et malentendantes »
- ⁵ <https://injs-bordeaux.org/lecture-labiale/>
- ⁶ Busquet, Allaire & coll, 2005 - Thèse de Gabrielle van Zuylen van Nyevelt,
« Le vécu de la transition des études secondaires aux études supérieures chez les personnes sourdes et malentendantes »
- ⁷ Nader-Grosbois, 2015 - Thèse de Gabrielle van Zuylen van Nyevelt,
« Le vécu de la transition des études secondaires aux études supérieures chez les personnes sourdes et malentendantes »
- ⁸ www.unia.be/files/Article_enseignement_inclusif_JDJ_-_version_finale.pdf
www.poleacabruelles.be/wp-content/uploads/C-Domboue-cadre-legal-enseignement-inclusif-Pole-academique-de-Bruxelles.pdf
- ⁹ page 54 - Thèse de Gabrielle van Zuylen van Nyevelt,
« Le vécu de la transition des études secondaires aux études supérieures chez les personnes sourdes et malentendantes »
- ¹⁰ <https://phare.irisnet.be/activit%C3%A9s-de-jour/enseignement/accompagnement-p%C3%A9dagogique/>
- ¹¹ <https://www.aviq.be/fr/scolarité-et-formation/scolarité/interventions-financières/accompagnement>
- ¹² <https://gallaudet.edu/university-communications/gallaudet-university-and-apptek-announce-govobo-the-universal-automatic-captioning-and-translation-application-designed-to-create-equality-for-deaf-and-hard-of-hearing-users/>
- ¹³ <https://www.smithsonianmag.com/innovation/this-augmented-reality-tool-could-change-communication-for-some-deaf-and-hearing-impaired-people-180982996/>
- ¹⁴ <https://gallaudet.edu/university-communications/gallaudet-university-and-apptek-announce-govobo-the-universal-automatic-captioning-and-translation-application-designed-to-create-equality-for-deaf-and-hard-of-hearing-users/>
- ¹⁵ <https://www.apple.com/newsroom/2020/10/apple-and-gallaudet-university-foster-innovation-in-education/>

Réalisation :
APEDAF ASBL
Rue E. Feron 153 - 1060 Bruxelles
www.apedaf.be

Editeur responsable :
APEDAF ASBL

Rédaction :
Carine Vandenplas & Matteo Signorino

Conception graphique :
Carine Vandenplas

© APEDAF 2024

N° d'entreprise :
0418 527 581

N° de compte :
BE02 0010 6356 0540

RPM Bruxelles

Publié dans le cadre de la campagne
d'Éducation permanente 2024

Référence pour citer cette brochure :
APEDAF (2024) L'ACCESSIBILITÉ AUX
ÉTUDES SUPÉRIEURES, FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Une question ? Contactez-nous
education.permanente@apedaf.be
T 0472 58 82 13



AVEC LE SOUTIEN DE :

